

SECRÉTARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Dixième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

> Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) 2 septembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour : Questions dont l'inclusion a été demandée lors d'une conférence précédente

Objet du document

1. Donner suite aux questions soulevées lors de la neuvième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

Historique

- 2. Concernant la question des « Projets d'amendements à la Convention de Nouméa », le Secrétariat a été chargé par la Conférence d'envoyer « une lettre circulaire invitant les Parties à faire connaître leur point de vue sur le besoin d'apporter des modifications à la Convention, et dans l'affirmative à faire des observations préliminaires sur les projets d'amendements proposés » (paragraphe 51 du rapport de la Conférence).
- 3. Cette circulaire et les projets d'amendements (cf. document DT.6.1) ont été diffusés par le Secrétariat fin juillet 2010.

Recommandation

- 4. Les Parties sont invitées à :
 - > se prononcer sur cette question, notamment en se fondant sur les informations reçues en réponse à la circulaire.

30 juillet 2010 - Original en langue anglaise